



MEMENTO

Destiné aux nouveaux adhérents du

GESMA

PRESENTATION DU CLUB

- Le Club " **GESMA** " est un club associatif, loi 1901, créé le 4 novembre 1963. Il regroupe environ 150 adhérents chaque année, de tous horizons socioculturels. Il est composé d'adhérents de tous âges à partir de 10 ans. L'encadrement, diplômé par la FFESSM représente une quarantaine de personnes du club.
- Le Club " **GESMA** " est affilié à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins sous le n° 02160007. Activité principale (APE) 93.12Z-Activités de clubs de sports. N° RNA : W161003047. N° SIREN : 485166656. N° Siret (siège) : 48516665600028.
- Dans la quinzaine suivant votre adhésion, si vous êtes primo adhérent, vous recevrez, par la poste, à votre domicile, votre carte de licencié à la FFESSM (Merci d'informer le secrétariat dans le cas contraire). Vous devrez conserver cette carte au format carte de crédit d'une année sur l'autre. Votre licence est valable du 15 septembre de l'année en cours au 31 décembre de l'année suivante. Afin de connaître un peu mieux votre fédération, vous pouvez consulter le site de la FFESSM : « <https://ffessm.fr/> ».
- Nota : L'article L.231-2-1 du Code du Sport exige un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) pour la délivrance de la licence. L'imprimé fédéral est imprimable sur le site du club. (ainsi que les autres documents nécessaires à votre adhésion), « <http://www.plongee-gesma.com/site/> », rubrique « **Le club** », onglet « **Dossier d'inscription** ».
- Vos dossiers administratifs, adhésions, diplômes...sont suivis par le Secrétaire du Club qui transmet les règlements de cotisation au Trésorier. Les tarifs sont consultables sur le site. Une attestation de versement de cotisation peut vous être délivrée sur simple demande auprès du secrétaire.

ENCADREMENT DU CLUB

- Moniteurs et Initiateurs :
 - ✓ La liste de l'encadrement avec diplôme et photographie est visible au tableau d'affichage du club, à Nautilus et sur notre site internet.
 - ✓ Le club est géré par un Comité de Direction. Vous pouvez consulter la liste des membres et du bureau, ainsi que les comptes rendus du CODIR sur notre Site à la rubrique « [Le club](#) », onglet « [Comptes-Rendus Bureau](#) ».

ACTIVITES DU CLUB

- Le Club " **GESMA** " effectue ses entrainements et formations au Centre Aquatique de Nautilus auprès duquel il bénéficie d'une convention annuelle lui octroyant 3 créneaux par semaine, hors vacances scolaires et jours fériés:
 - ✓ 20h15 – 22h15 les lundis et mercredis, du deuxième lundi de septembre au deuxième mercredi de juin. Toutes nos activités sont concernées par ces deux créneaux.
 - ✓ 20h30 – 22h15 les vendredis pendant la même période mais seulement pour de la nage, dans un bassin de 25 mètres peu profond.
 - ✓ A noter que pendant les vacances scolaires, des horaires spécifiques (voisins des créneaux habituels) sont communiqués (par mail et sur le site du club) aux adhérents qui peuvent venir pratiquer uniquement la Nage. Il n'y a pas de formation pendant ces périodes.
- Formations : Le club organise différentes formations, de l'initiation au monitorat, dans le cadre de la réglementation fédérale et des textes en vigueur. Vous trouverez les précisions nécessaires sur notre site. L'initiation (niveau 1) et les formations niveau 2 et niveau 3 sont généralement validées en mai-juin. A partir de la formation niveau 4, le Comité Départemental et le Comité Régional sont impliqués.
- D'autres formations spécifiques (Nage avec Palmes, Apnée, Photo-Vidéo, Biologie marine, Plongée Sportive en Piscine, Plongée Souterraine, ...) sont organisées au niveau du club par nos moniteurs et/ou nos commissions, voire notre Comité Départemental/Régional : consultez le site du club.
- Sorties plongées :
 - ✓ Les formations annuelles trouvent leur aboutissement (niveaux 1 à 3) lors d'un stage de validation organisé généralement en mai-juin à Hendaye (localisation de la base Fédérale Nouvelle Aquitaine).
 - ✓ Outre ces sorties techniques, le club, par le biais de sa Commission Loisirs organise également des sorties loisirs en France et également à l'étranger. Ces sorties sont communiquées en avance par la commission.

- ✓ Au-delà de la plongée en scaphandre, des sorties à but compétitif ou non sont également organisées par les différentes activités du club.
- ✓ Les sorties plongées sont organisées par un Directeur de Plongée dûment habilité, participant à cette sortie (inscriptions, règlements, transport...).

EQUIPEMENT DES NOUVEAUX ADHERENTS

- L'équipement minimum est le suivant :

- ✓ Une paire de palmes
- ✓ Un tuba
- ✓ Un masque

Le club fournit tout l'équipement nécessaire (excepté le tuba) mais nous vous conseillons néanmoins, si vous le pouvez de vous équiper de votre propre masque et de vos propres palmes.

L'encadrement est à votre disposition, dès la première séance pour vous conseiller avant l'acquisition de ces matériels.

- Les autres matériels spécifiques, nécessaires à l'apprentissage de la plongée sont mis à disposition gracieusement par le club.

DOCUMENTS

- Outre les documents demandés lors de votre inscription, il vous sera offert avec votre formation Niveau 1 :
 - ✓ Un fascicule d'information sur les règlements, les prérogatives et les éléments essentiels de sécurité concernant les niveaux 1 ;
 - ✓ Un carnet de plongée sur lequel vous devrez noter et faire valider par un moniteur toutes vos plongées.

EVENEMENTS FESTIFS

- Un certain nombre d'évènements sont traditionnellement organisés :
 - ✓ Soirée festive pour la galette des rois en janvier
 - ✓ Repas de fin de saison en juin
 - ✓ Pots occasionnels
 - ✓ Repas à l'issue de l'Assemblée Générale

SITE DU CLUB

- Le club dispose d'un site internet, mis à jour régulièrement sur lequel est regroupé un nombre important d'informations : agenda du club, tarifs, sorties, informations ponctuelles....

- ✓ Vous y trouverez également le **règlement intérieur du club** ainsi que les différentes **chartes qui régissent l'ensemble de nos activités**.
- ✓ Consultez-le sans tarder
<http://www.plongee-gesma.com/site/>
- ✓ De plus , chaque fin de mois vous recevrez par mail le sommaire de « GESMA News », la newsletter du club avec le lien pour y accéder directement sur le site. Elle reprend les faits marquants du mois écoulé et vous informe sur les évènements du mois à venir. Nous comptons sur tout le monde pour nous aider à la faire vivre.

PARTICIPATION DES ADHERENTS

- Notre association est un club associatif. Les moniteurs et dirigeants sont donc des bénévoles. Par conséquent, il est indispensable que chacun des adhérents se sente investi par une participation active à tous les stades de nos activités, en particulier pour :
 - ✓ Le déploiement et le rangement du matériel collectif et individuel mis à disposition à chaque séance d'entraînement (ligne d'eau, détendeurs, bouteilles, stabs, palmes, ...);
 - ✓ La participation aux commissions et/ou activités qui les intéressent ;
 - ✓ Les adhérents peuvent, avec le temps, participer à l'administration du club en se présentant au Comité Directeur, renouvelé tous les quatre ans, lors de l'Assemblée Générale qui se tient généralement en novembre.

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT (A.I.A)

- Cette assurance complémentaire assure une couverture en cas d'accident sans tiers responsable. Elle comprend 3 niveaux de protection de l'assuré : Loisir 1 (niveau minimal), Loisir 2 et Loisir 3. Le montant de votre adhésion au club intègre le niveau Loisir 1, mais vous pouvez, en rajoutant un montant supplémentaire opter pour Loisir 2 ou Loisir 3.
- Le Code du Sport nous oblige à informer les adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive (Article L.231-4 du Code Du Sport). Vous trouverez les différents niveaux d'assurance et tarifs sur la fiche d'inscription. Toute demande d'information complémentaire peut vous être fournie par le Secrétaire du club.

Les dirigeants et l'encadrement technique vous souhaitent de prendre beaucoup de plaisir à pratiquer cette activité riche, ludique et sportive au cours de cette année